



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

Comité Syndical
du 8 février 2021 - 9h00
Espace DEWAILLY – Amiens

L'année deux mille vingt et un, le lundi huit février, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Dewailly, Amphithéâtre Jean Cavailles à Amiens sous la présidence de Monsieur Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole :

Mme Brigitte FOURÉ
M. Paul-Eric DECLE
Mme Annie VERRIER
M. Pascal RIFFLART
M. Alain GEST
Mme Florence RODINGER
Mme Anne PINON
M. Joseph DEBART
M. Georges DUFOUR
M. Bernard BOCQUILLON

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE

Communauté de communes du Grand Roye

Mme Bénédicte THIEBAUT
M. Joël SUIN

Communauté de communes Nièvre et Somme

M. Philippe FRANCOIS
M. Pascal GAILLARD
M. Jean-Philippe DELFOSSE

Communauté de communes Pays du Coquelicot

Mme Anna-Maria LEMAIRE

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Alain DESFOSSÉS
M. Xavier LENGLET

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Jean-Michel MAGNIER

M. Bernard THUILLIER

Communauté de communes du Val de Somme

M. Didier DINOUE

M. Alain BABAUT

M. Stéphane CHEVIN

Sauf :

M. Benoît MERCUZOT donne pouvoir à M. Pascal RIFFLART

Mme Margaux DELÉTRÉ donne pouvoir à M. Alain GEST

Mme Maryse VANDEPITTE donne pouvoir à M. Paul-Éric DECLÉ

M. Alain DOVERGNE donne pouvoir à M. Hubert CAPELLE

M. Michel WATELAIN donne pouvoir à Mme Anna-Maria LEMAIRE

M. Francis PETIT donne pouvoir à M. Bernard THUILLIER

M. François DURIEUX donne pouvoir à M. Bernard THUILLIER

Mme Christelle HIVER donne pouvoir à M. Jean-Michel MAGNIER

Mme Brigitte LEROY donne pouvoir à M. Alain BABAUT

Absent (e)s / Excusé(e)s :

M. Pierre SAVREUX (CA Amiens Métropole)

M. Marc FOUCAULT (CA Amiens Métropole)

Mme Isabelle SAVARIEGO (CA Amiens Métropole)

M. Franck DARRAGON (CA Amiens Métropole)

M. Philippe THEVENIAUD (CA Amiens Métropole)

M. Jean-Claude RENAUX (CA Amiens Métropole)

M. Patrick DESSEAUX (CA Amiens Métropole)

M. Pascal OURDOUILLÉ (CA Amiens Métropole)

M. Alain SURHOMME (CC Avre Luce Noye)

Mme Catherine QUIGNON (CC Grand Roye)

M. Pascal DELNEF (CC Grand Roye)

Mme Annick LEMAIRE (CC Nièvre et Somme)

Mme Virginie CARON-DECROIX (CC Pays du Coquelicot)

M. Claude CLIQUET (CC Pays de Coquelicot)

M. Jean-Jacques STOTER (CC Somme Sud-Ouest)

Mme Isabelle DE WAZIERS (CC Somme Sud-Ouest)

M. Pascal BOHIN (CC Somme Sud-Ouest)

M. Alain NOBLESSE (CC Somme Sud-Ouest)

Etaient également présents :

Philippe MAGNIER, Directeur

Dalila BOUGDAL, PNP finances

Marie COLLONVILLE, responsable PCAET

France DAVID, responsable communication, concertation, évènementiel

Magali DELBOUILLE, responsable SCOT

Christelle DOREMUS-BEAUDOIN, assistante de direction

Emilie LERIVEREND, responsable finances et administration générale

Antoine MAZE, responsable PMRU

Fabien ROCHE, responsable Tourisme

Accueil du président pour remercier les élus d'être présents.

La séance est ouverte à 9 heures.

Après appel des élus, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Paul-Eric DECLÉ est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Une modification sera apportée suite à une erreur matérielle sur les représentants des EPCI, il fallait lire Monsieur Pascal DELNEF (CC Grand Roye).

1- Communication du Président

- Courrier d'information de la Région Hauts-de-France aux AOM sur la mise en place de la LOM

Monsieur le Président procède à la lecture du courrier dont le Pôle métropolitain a été destinataire dernièrement. Copie de la lettre sera diffusé à l'ensemble des élus du Comité syndical.

Mme THIEBAUT évoque la problématique de la loi lorsque les villes centre veulent garder des navettes intramuros. En effet si l'EPCI prend la compétence il n'est pas possible de conventionner avec les communes pour maintenir ce service.

M. RIFFLART indique que si la gratuité du service est pratiquée il y a la possibilité que les communes maintiennent ce service.

M. Philippe MAGNIER donne l'exemple d'un service qui est mis en place gratuitement par un CCAS communal alors le transport reste du ressort de la commune. Une participation d'1€ appliquée entraîne un transfert LOM. La compétence sera assurée par la Région pour les EPCI n'ayant pas délibéré positivement. Concernant le sujet Bassin de vie de la loi LOM, il n'y a pas encore de réponse claire pour ces navettes.

M. RIFFLART : Ce qui est clairement indiqué c'est que tout le monde doit délibérer car l'optique de la Région n'est pas de faire du morcelage. Si la commune souhaite garder la compétence, elle sera d'office transférée à la Région.

L'idéal est de trouver un accord politique entre communes et EPCI, le Pôle métropolitain peut apporter une expertise et une médiation pour trouver les solutions et avoir une cohésion du territoire. Ensemble les communes doivent arriver à des décisions intelligentes. La volonté de la Région est qu'il n'y est pas de zone blanche dans les territoires.

Mme THIEBAUT souhaite qu'il y est une concertation entre la Région et les EPCI.

M. RIFFLART propose de missionner M. STOTER, VP en charge de la mobilité pour prendre contact auprès de la Région et programmer une rencontre.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau et au Président.

- **Décision du Président du 4 janvier 2021**

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAGNIER – Directeur du Pôle métropolitain.

2- FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

En introduction, le Président rappelle que Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière la collectivité.

La préparation, l'adoption et l'exécution du budget sont les trois temps d'un processus rythmé par les étapes que représentent le DOB, le vote du budget primitif et du budget supplémentaire, puis la présentation du compte administratif. Chacune de ces étapes permet au Comité syndical de débattre en toute transparence des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des EPCI membres et donc des habitants de notre territoire.

Les orientations budgétaires permettent de présenter les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité, dans un contexte marqué par la contrainte et une imprévisibilité renforcée. (covid)

Bien que n'ayant aucun caractère décisionnel, la teneur du DOB doit faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

L'ambition du DOB n'est pas de détailler l'affectation des moyens aux priorités du Pôle, ce qui sera effectué au budget primitif, mais de s'en tenir aux grandes orientations et à la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux du projet politique de notre territoire.

Ce DOB constitue donc un moment important de la vie de notre collectivité.

Le DOB 2021 a été adressé aux membres du Comité Syndical avec la convocation.

Avant de donner la parole à M. P. Magnier (Directeur du Pôle métropolitain) et Mme Fouré (vice-présidente en charge de l'administration générale et des finances), le Président souligne la construction et l'articulation de ce budget autour des conséquences du processus sanitaire en cours et par anticipation sur les mois et année à venir. Cette crise va en effet marquer notre temps et prouver que la nature humaine est capable de surmonter ses épreuves, voici le message d'espoir et de combattivité que souhaite faire passer M. RIFFLART tout comme il indique qu'il est important d'être en mesure d'anticiper sur ces conséquences.

Mme FOURÉ veut avoir un message d'espérance sur les temps à venir et qu'il soit porteur auprès des administrés qui en ont besoin.

Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire, l'objectif du Pôle métropolitain du Grand Amiénois est d'être dans la ligne des actions entreprises jusqu'à présent mais aussi le lancement de la première année de révision du SCoT qui sera pluriannuelle.

Un autre dossier important : le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique. L'Etat a prévu dans le cadre de sa relance, le CRTE et plutôt que de faire un contrat sur chaque territoire il y a une cohérence à le faire au sein du Pôle métropolitain. La transition écologique, petite ville de demain et de nombreux axes vont entrer dans ce cadre, le PCAET, lui devra être mis en cohérence avec ce contrat car il s'agit d'un élément important dans le cadre du CRTE.

Le calendrier budgétaire 2021 sera le suivant : 22 mars Budget Primitif, mai/juin CA 2021 et BS par la suite.

Mme FOURÉ donne la parole à M. P. Magnier pour présenter le détail du DOB :



A. Situation macro-économique et principaux indicateurs financiers de la Loi de Finances 2021.

Tous les paradigmes qui ont prévalu à l'élaboration des Lois de Finances des dernières années sont battus en brèche devant l'ampleur des impacts économiques et les répercussions de la crise sanitaire de la COVID-19.

Les écarts entre les données retenues fin 2019 et celles observées sont considérables :

Indicateur économique	Prévision PLF 2020	Dernière estimation pour l'année 2020	Prévision PLF 2021
Taux de croissance	+ 1,3 %	- 10 %	+ 8 %
Niveau de déficit public (en % du PIB)	- 2,1 %	- 10,2 %	- 6,7 %
Taux d'inflation	+ 1,2 %	+ 0,2 %	+ 0,6 %
Solde budgétaire du budget de l'Etat (en milliards d'euros)	- 93,2 M€	- 195,2 M€	- 152,8 M€
Endettement public (en % du PIB)	98,1 %	117,5 %	116,2 %

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021



7

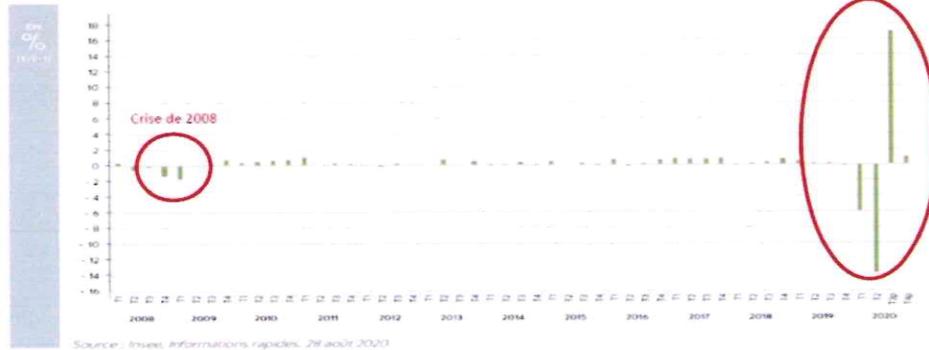


A. Situation macro-économique et principaux indicateurs financiers de la Loi de Finances 2021.

Evolution du PIB en France depuis 2008:

EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



Une mise en perspective qui démontre le caractère « exceptionnel » de ce type de variation dans la période récente.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

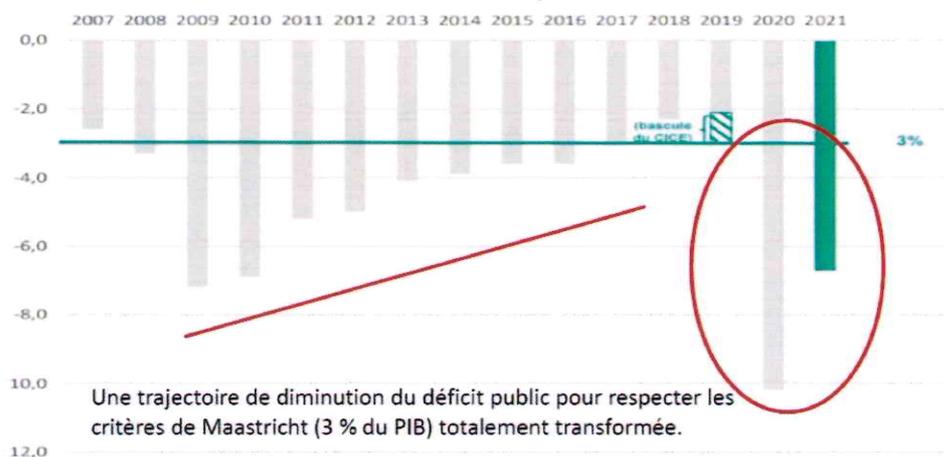


8



A. Situation macro-économique et principaux indicateurs financiers de la Loi de Finances 2021.

Evolution du déficit public :



Hypothèses de déficit public de la France – Source PLF 2021

Rapport d’Orientation Budgétaire 2021



9

II. La contractualisation financière avec l’Etat.

- Le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.).
- L’ADEME
- La DGD pour le SCoT

III. L’Evolution des participations par E.P.C.I.

EPCI	2016	2017	2018	2019		2020		Projection 2021	
				STATUTAIRES	ACTIONS	STATUTAIRES	ACTIONS	STATUTAIRES	ACTIONS
CAAM	289 323	291 811	257 646	512 870	30 812	512 550	169 078	512 550	169 078
CCTNP	56 199	57 874	45 781	50 380	30 812	50 150	42 734	50 150	42 734
CC2SO	60 740	62 296	55 672	58 870	30 812	58 650	45 057	58 650	45 057
CCN&S	46 534	47 986	41 082	44 720	30 812	45 050	41 341	45 050	41 341
CCALN	14 243	37 674	33 054	35 390	30 812	35 700	38 786	35 700	38 786
CCVdeS	39 692	41 697	38 062	41 450	30 812	41 650	40 412	41 650	40 412
CCGR	0	0	35 927	52 540	30 812	52 700	43 431	52 700	43 431
CCPC	46 118	47 313	41 276	53 780	30 812	53 550	43 663	53 550	43 663
	552 849	586 651	548 500	850 000	246 496	850 000	464 500	850 000	464 500

IV. Les dépenses de Fonctionnement et d'Investissement.



A. Masse salariale 2021 : Hypothèses.

Hypothèse 1 : Effectif et Masse Salariales constants

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
4 agents GUP	242 951,58	
5% GUP	12 147,58	
Transfert de charges lié au transfert de compétences		233 450,00
TOTAL	255 099,16	233 450,00
4 agents GUP	230 219,00	
5% GUP	11 510,95	
TOTAL	241 729,95	0,00
2 agents Hors GUP	93 000,00	
2 agents Hors GUP mutualisés	116 000,00	
Prise en charge par les EPCI et/ou ADEME à hauteur de 100% pour l'un et 66% pour l'autre		98 320,00
TOTAL	209 000,00	98 320,00
Personnel A.D.S	343 000,00	343 000,00
TOTAL	343 000,00	343 000,00
TOTAL	1 048 829,11	674 770,00
TOTAL CHARGE NETTE (en €)	374 059,11	

Pour mémoire, la masse salariale en 2020 avait été estimée à 743 555,19 € (chargée brut).



A. Masse salariale 2021 : Hypothèses.

Hypothèse 2 :

		% Charge Nette PMGA	Montant Charge Nette (en €)
TOTAL HYPOTHESE 1			374 059,11
Consolidation du poste Operateur CAF	34 500,00	100%	34 500,00
Pourvoi du poste d'ingénierie financière	70 000,00	50% +50% recettes des prestations	35 000,00
Poste P.A.T.	49 500,00	25% Subventionnement CRTE	12 375,00
Ingénierie C.R.T.E.	70 000,00	25%	17 500,00
Ingenieur Mobilité sur 1 an 2021/2022 = 60 000 €	30 000,00	100%	30 000,00
TOTAL			129 375,00
TOTAL HYPOTHESE 2			503 434,11

- 2^{ème} poste P.A.T. à destination des EPCI : proposition de la mise en place d'un marché public pour des prestations à la demande.
- Ingénierie Financière : poste à pourvoir uniquement si les EPCI et les communes ont un besoin en la matière.
- Le nombre de postes aidés dans le cadre du C.R.T.E. sera présenté dès lors que la contractualisation aura eu lieu.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021



15

Dans le cadre du CRTE il sera souhaitable d'avoir une personne qui puisse gérer et aider à l'application des dossiers selon les spécificités des territoires et des projets.

Dans le cadre de la Mobilité en plus du poste d'Antoine MAZÉ, un agent pourrait être pris en charge financièrement par l'ADEME, ce qui permettrait de dupliquer ce qui s'est fait sur la CC2SO. Antoine (50% CCSO) ADEME 100% par le PMGA.



B. Fonctionnement : Les orientations pour 2021.

	Montant (en €)	Nouvelles Dépenses
Plan de Formation	8 000,00	OUI
Sécurisation Informatique et R.G.P.D.	5 000,00	OUI
Locaux	20 000 en sus	OUI
Indemnités aux Elus	94 600,00	DELIBERATION DU 23/11/2020
Adhésion à l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) , au CD2E, ...	6 600,00	OUI



B. Fonctionnement - Les orientations pour 2021

	2021	
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	374 059,11 €	503 434,11 €
Charges à caractère général (chap. 011)	316 000,00 €	316 000,00 €
Subventions versées (art.667)	435 000,00 €	435 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 125 059,11 €	1 254 434,11 €



C. Investissement : Les orientations pour 2021

	Montant (en €)	Nouvelles Dépenses
Crédits d'Equipement Divers	6 000,00	NON
Crédits d'Equipement Sécurisation Informatique	20 000,00	OUI

V. Les Actions.

A. Schéma de Cohérence Territoriale : Estimation basse. (Dépense inscrite en Investissement et bénéficiant du F.C.T.V.A.).

	Estimation HT	Estimation TTC	2021	2022	2023	2024	TOTAL TTC
ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, PAYSAGE							
Mise à jour de l'Etat Initial de l'Environnement	55 000 €	66 000 €	21 780 €	44 220 €			66 000 €
Evaluation environnementale	60 000 €	72 000 €		10 800 €	36 000 €	25 200 €	72 000 €
Diagnostic et analyse prospective agricoles	85 000 €	102 000 €	33 660 €	68 340 €			102 000 €
Diagnostic des paysages urbains et du patrimoine	27 000 €	32 400 €	10 692 €	21 708 €			32 400 €
REVITALISATION							
Etude complémentaire "friches"	30 000 €	36 000 €	18 000 €	18 000 €			36 000 €
Etude requalification, redynamisations des ZAE	63 000 €	75 600 €		37 800 €	37 800 €		75 600 €
HABITAT							
Etablissement d'un référentiel de la vacance	35 000 €	42 000 €	21 000 €	21 000 €			42 000 €
Etude du fonctionnement de la promotion immobilière sur AM	17 000 €	20 400 €	20 400 €				20 400 €
Conseil continu et assistance à l'élaboration du plan d'action	20 000 €	24 000 €	3 000 €	6 000 €	12 000 €	3 000 €	24 000 €
COMMERCE							
Conduite et valorisation diagnostic d'une enquête comportement d'achat	65 000 €	78 000 €		46 800 €	31 200 €		78 000 €
MOBILITE							
Etude de fréquentation et de mobilité au sein du territoire	35 000 €	42 000 €		25 200 €	16 800 €		42 000 €
CONSEIL							
Accompagnement juridique	40 000 €	48 000 €	4 800 €	9 600 €	24 000 €	9 600 €	48 000 €
TOTAL TTC annuel			133 332 €	308 468 €	137 300 €	37 300 €	638 400 €

B. Propositions de Nouvelles Actions 2021.

→ EMPLOI/INSERTION :

Outil numérique pour l'Emploi et l'Insertion :

→ Diagnostic réalisé par un prestataire : 3 000 €

→ TRANSITION ECOLOGIQUE :

→ Emergence des filières matériaux biosourcés : 35 000€

→ AMENAGEMENT DURABLE, GRANDS PROJETS ET SANTE :

Plan Alimentaire Territorial :

→ Diagnostic réalisé sur les 6 Territoires (autres que la C.A. Amiens Métropole et la C.C. Somme Sud-Ouest) par un prestataire : 20 000 €

Concernant l'outil numérique pour l'emploi insertion, une précision est apportée sur un outil numérique de type Job Corner.

Mme THIEBAUT indique qu'à la suite des différentes réunions de commissions, un travail a été fait grâce à la création d'un cahier des charges en partie gratuit et que ce travail était bien avancé sur la question.

M. RIFFLART précise qu'il s'agit d'une hypothèse sur le DOB, un processus d'avant-garde. Pour le moment il faut rester sur les projets existants et une analyse des évolutions sera fait ensuite.

B. Propositions de Nouvelles Actions 2021.

→ MOBILITE :

→ Recrutement d'un(e) ingénieur(e) dans le cadre de la réplique du Plan de Mobilité Rurale dans les autres EPCI (Poste contractuel) :

	2021	2022	Montant en €
Ingénieur(e) Mobilité sur 1 an (2021/2022)	50%	50%	30 000,00
TOTAL			60 000,00

→ Loi LOM

B. Proposition de Nouvelles Actions 2021.

→ PCAET : Cadastre Solaire

Financement du Cadastre Solaire			
Coût estimé (en €)	Accompagnement financier (en €)		Reste à charge pour le PMGA (en €)
80 000,00			
	35% Région	28 000,00	
	35 % ADEME	28 000,00	
			24 000,00

Financement du Cadastre Solaire par les EPCI	Répartition au P.F.I.A.	
C.C. Somme Sud-Ouest	3 007,20	4200
C.C. Pays du Coquelicot	3 892,80	Entre 3500 et 4000
C.C. Grand Roye	4 476,00	Entre 3500 et 4000
C.C. Territoire Nord Picardie	2 935,20	Entre 3500 et 4000
C.C. Nièvre et Somme	3 180,00	3200
C.C. Avre Luce Noye	3 247,20	Entre 2500 et 3000
C.C. Val de Somme	3 261,60	Entre 2500 et 3000
TOTAL	24 000,00	

Concernant le cadastre solaire, un courrier a été transmis aux EPCI et une réunion de présentation sera programmée prochainement.

C. Poursuite des Actions de 2020.

→ PCAET : 100 000 €

→ **TOURISME** : Déclinaison opérationnelle de la Stratégie Tourisme :

ACTIONS	BUDGET PREVISIONNEL (en €)	RECETTES PREVISIONNELLES (en €)	TOTAL Charge Nette (en €)
Développement des outils de promotion en commun (photothèque et vidéos)	16 000,00	8 000,00	Région Hauts de France
Elaboration d'une charte graphique du tourisme du Grand Amiénois et définir un discours commun	15 000,00		
Contenus médias pour enrichir les parcours	20 000,00	12 500,00	Etat et EPCI
Participation à l'étude d'impact économique du tourisme dans le cadre de l'Observatoire du Tourisme	10 000,00		Délibération du 14/12/2020
TOTAL	61 000,00	20 500,00	
Charge Nette			40 500,00

Le Tourisme est pourvoyeur d'emplois, il s'agit également d'une richesse pour les EPCI et par conséquent un travail important sera effectué pour les dossiers qui seront intégrés dans le CRTE.



C. Poursuite des Actions de 2020.

→ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** :

	Montant (en €)
Animations / Formations - Réseau des développements économiques et information des élus	10 000,00
Prospection d'entreprises	13 000,00
Participation à des salons et documentation en adéquation avec la cible	17 000,00
Réalisation de vidéos	15 000,00
TOTAL	55 000,00

→ **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EN COMMUN** :

→ 17 000 €

→ **COMMUNICATION** :

→ 20 000 €

→ **MOBILITE** :

→ 18 000 €

D. Synthèse : Nouvelles Actions 2021 et Poursuite des Actions 2020.

COMPETENCES, MISSIONS	MONTANTS Charge Nette (en €)	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
S.C.O.T.		133 332,00
P.C.A.E.T.	100 000,00	
TOURISME	40 500,00	
C.D.D.C.	17 000,00	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	55 000,00	
MOBILITE / PMRU (DÉJÀ COMPTABILISE DANS LA MASSE SALARIALE)	30 000,00	
MOBILITE	18 000,00	
EMPLOI ET INSERTION	3 000,00	
AMENAGEMENT DURABLE, GRANDS PROJETS ET SANTE	20 000,00	
COMMUNICATION	20 000,00	
TRANSITION ECOLOGIQUE	35 000,00	
TOTAL	308 500,00	133 332,00
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	441 832,00	

VI. Les Services Mutualisés.

A. Administration Droit des Sols.

- Opération « blanche » pour le PMGA en matière de Ressources Humaines.
- Dématérialisation (Absence de coût supplémentaire).
- Extension du service aux autres EPCI.

B. Ingénierie Financière.

VII. Synthèse.

D.O.B. 2020	Montant
Charges de personnel et frais assimilés (dont ADS)	1 218 367,17 €
Charges à caractère général (dont Actions)	696 500,00 €
Subvention(s) Versée (s)	435 000,00 €
Divers	15 000,00 €
TOTAL	2 364 867,17 €

D.O.B. 2021	Montant	
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Charges de personnel et frais assimilés (Hors ADS)	374 059,11 €	503 434,11 €
Charges à caractère général - Fonctionnement (hors Action)	316 000,00 €	
Crédits d'Équipement - Investissement	26 000,00 €	
Actions (Fonctionnement)	308 500,00 €	
Actions (Investissement)	133 332,00 €	
Subvention(s) Versée(s)	435 000,00 €	
TOTAL	1 592 891,11 €	1 722 266,11 €

Sur la synthèse de comparaison du DOB 2020 et 2021, il apparaît un écart sur les charges de personnel suite aux recettes non comptabilisées et le poste ingénierie financière non pourvu.

L'année 2020 s'est traduite par une réduction forte de l'activité générale.

Aussi le compte administratif 2021 constatera un excédent conséquent de l'ordre 800 000 € si l'on en croit notre logiciel de gestion financière.

Cet excédent pourrait être affecté au financement des actions évoquées précédemment et notamment la part 2021 de la révision du SCOT.

En prévision du CA 2020, le résultat de l'excédent d'environ 800 000 € pourrait permettre de ne pas appeler les contributions « actions » auprès des EPCI et transférer cette somme pour les dépenses de révision du SCoT.

Mme FOURÉ remercie M. P. MAGNIER pour son intervention sur le détail et l'expertise apportée au DOB.

M. RIFFLART reprend la parole pour préciser que le budget sera axé sur le contrat de relance.

Les actions seront maintenues et éventuellement réévaluées mais elles resteront les mêmes.

Le Pôle métropolitain est dans une situation qui donne un excédent du CA laissant des perspectives intéressantes pour l'avenir.

Dans le CRTE des missions seront intégrées grâce aux recettes qui seront abondées par l'Etat.

Le Président souligne la collaboration entre l'ADUGA et le Pôle métropolitain du Grand Amiénois qui est une chance pour faire la synthèse dans la contractualisation du CRTE. Ce travail va permettre une dynamique autour du contrat qui sera contractualisé en juin 2021 avec l'Etat.

M. DINOARD demande que les abréviations, acronymes soit détaillés dans les prochains documents budgétaires.

M. CAPELLE apporte une précision sur le cadastre solaire et les matériaux biosourcés qui pourront être repris dans le CRTE.

Mme FOURÉ incite donc au lancement de projets pour bénéficier des aides de l'Etat.

M. RIFFLART souhaite revenir sur le diagramme du DOB en page 8 qui est particulier, en effet le Pays ne subit pas une crise politique, ni économique, ... mais sanitaire. La variation est la conséquence d'une économie réactionnelle dû à une crise sanitaire. La reprise économique présage de la disponibilité de fonds pour les années futures et il va falloir être rapidement opérationnel pour mettre en place des projets.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical ont pris acte des orientations budgétaires 2021.

3- AFFAIRES GÉNÉRALES : Commissions d'étude - Désignation des membres complément

Madame Brigitte FOURÉ, Vice-Présidente en charge de l'Administration Générale indique que le Comité syndical a délibéré lors des instances du 23 novembre et 14 décembre 2020 pour désigner les membres au sein des commissions d'étude du Pôle métropolitain.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de compléter la délibération et d'ajouter les élus dont les noms nous ont été communiqués :

Commission PCAET et Transition écologique

(co-présidée par Monsieur Hubert CAPELLE et Monsieur Michel WATELAIN)

- RIQUIER Ludivine
- DOUAY Sonia
- BOCQUET Frédéric
- MINARD David
- SERRES Jean-Michel
- HERTOOUT Christophe
- BENEDINI Catherine
- DELFOSSE Jean-Philippe
- DELATTRE Gilles
- DELATTRE René
- LEDOUX Joris
- COMMERCY Xavier

- HENRY Michel
- AVISSE Frédéric
- PETIT Franck
- MERCUZOT Benoît
- DESFOSES Alain
- CHARBONNIER Sylvain
- RODINGER Florence
- DELÉTRÉ Margaux
- BOCQUILLON Bernard
- NOBLESSE Albert
- BULCOURT Marc

Commission Administration générale
(présidée par Madame Brigitte FOURÉ)

- LAMOTTE Dominique
- CHOISY Michel
- HERTOOUT Christophe
- FRANCOIS Philippe
- DOMONT Anne-Sophie
- BOUTILLIER Corinne
- LEFEUVRE Jannick
- MERCUZOT Benoît
- LEBLANC Didier
- FOURDINIER Jean-Luc
- DEBEUGNY François
- CRAMPON Laurent
- MASSET Jacques
- LENGLET Xavier
- D'HOINE Catherine

Commission Développement économique et Emploi insertion
(co-présidée par Monsieur Alain BABAUT et Madame Bénédicte THIEBAUT)

- VANDEPITTE Maryse
- NOCHEZ Didier
- DEMOUY Bertrand
- SURHOMME Alain
- CAPELLE Hubert
- BALZOT Xavier
- DEFRANCE Hervé
- LEROYER Anne
- MINARD David
- DELGOVE Rachèle
- MASSET Jacques
- DE MONCLIN Arnaud
- GERAUX Christophe
- FOIREST Emile
- SPINELLI Olivier
- LEMAIRE Annick
- DELATTRE Gilles
- TIRMARCHE Ghislain
- HERBETTE Jean-Luc
- BUISSET Christophe
- CLIQUET Claude
- DURAND Brigitte
- MAQUET Claude
- LEFEBVRE Jean-Luc
- DESFOSES Alain

Commission SCOT et Urbanisme
(présidée par Monsieur Jean-Michel MAGNIER)

- PINON Anne
- VERRIER Annie
- LAMOTTE Dominique
- CAPELLE Hubert
- DOUAY Sonia
- JUBERT Patrick
- GUIBON Eric
- QUIGNON Catherine
- SOISSON Patricia
- HENRY Michel
- THUILLIER Bernard
- MERCUZOT Benoît
- VASSEUR Dany
- DESFOSES Alain
- DARRAGON Franck
- DEBART Joseph
- BENEDINI Catherine
- PRUVOST Maryline
- GAILLARD Patrick
- BILLORE Jean-Pierre
- LEMAIRE Anna-Maria
- LETESSE Michel
- LEROY Brigitte
- LAVOISIER Eric
- DOMONT Anne-Sophie
- DURIEUX François
- GEST Alain
- LENGLET Xavier
- STAMPER Michèle
- SAVREUX Pierre
- RENAUX Jean-Claude

Commission Tourisme

(présidée par Monsieur Paul-Eric DECLE)

- DEMOUY Bertrand
- PARENTY Vincent
- SURHOMME Alain
- De CAFFARELLI Christian
- LEJEUNE Valérie
- HEROUART Josiane
- MINARD David
- CARPENTIER Audrey
- BOCQUILLON Bernard
- AUBREE Pascal
- DUFOUR Guy
- LEMAIRE Annick
- MOREL Dominique
- FRANCOIS Philippe
- BEAUVARLET Franck
- CHEVIN Stéphane
- FLEURY Hubert
- BOUCHY Jean-Michel
- DELGOVE Rachèle
- BOHIN Pascal
- DELAIRE Rose-France
- SAVREUX Pierre

Commission Mobilité

(présidée par Monsieur Jean-Jacques STOTER)

- NOCHEZ Didier
- MEGLINCKY Philippe
- CAPELLE Hubert
- BLIN Nicolas
- SUIN Joël
- HEROUART Josiane
- SPINELLI Olivier
- MINARD David
- BLOCKLET Patrick
- CRAMPON Laurent
- DESFOSES Alain
- De WAZIERS Isabelle
- DEFOSSE Jean-Philippe
- DELASSUS Anthony
- BEC Gérard
- GUILLOT Manuel
- CARON-DECROIX Virginie
- COULON Eric
- DESTOMBES Michel
- BARDET Didier
- LALOI Bruno
- ROBITAILLE Pierre
- DOMART Alain
- RENAUX Jean-Claude

Commission Aménagement durable, Grands projets et Santé

(présidée par Monsieur Patrick GAILLARD)

- DAMAY Lydie
- DOVERGNE Alain
- BLIN Nicolas
- BERTOUX Julia
- THIEBAUT Bénédicte
- RAMU Jean-Pierre
- HERTOOUT Christophe
- KSRA HADDAD Manar
- DELGOVE Rachèle
- DUFOUR Georges
- De WAZIERS Isabelle
- CAULIER Amaury
- MINARD David
- CHEVALIER Sylvette
- DELVILLE Anthony
- OLIVIER Eric
- DE ALMEIDA Sylvie
- DEKYDTSPOTTER Pascal
- FRANCOMME Hugues
- REGNARD David
- DELAMOTTE Romain
- WURMSER Marc
- GERAUX Christophe

Les membres du Comité Syndical ont adopté à l'unanimité la composition des commissions d'étude du Pôle métropolitain du Grand Amiénois selon les désignations ci-dessus.

